

les industries de la province, protégeait en 1929 environ 175,000 ouvriers et employés, dont les gains dépassaient \$189,000,000. La prime d'assurance prélevée contre les employés est basée sur le risque de l'industrie. Tous les employeurs doivent, aux termes de cette loi, retenir un centin par jour ou fraction de jour sur le salaire de leurs ouvriers pour l'entretien nécessaire du fonds d'aide médicale géré par la Commission en faveur des ouvriers blessés. Voir les statistiques au tableau 11.

### 11.—Accidents du travail et indemnités payées par la Commission des accidents du travail de la Colombie Britannique, 1917-1929.

Année.	Indemnités.	Soins médicaux.	Total.	Réclamations (brut).
	\$	\$	\$	nombre.
1917.....	603,274	62,668	665,942	13,685
1918.....	1,224,039	268,985	1,493,024	22,498
1919.....	1,394,696	289,108	1,683,804	18,185
1920.....	1,709,759	397,451	2,107,210	20,905
1921.....	1,771,126	431,748	2,202,874	16,883
1922.....	1,767,260	457,196	2,224,466	19,647
1923.....	2,157,918	514,762	2,672,680	24,184
1924.....	2,309,007	602,733	2,911,740	25,566
1925.....	2,419,372	618,942	3,038,314	27,563
1926.....	2,481,456	678,231	3,159,687	30,365
1927.....	2,654,200	643,594	3,297,794	30,066
1928.....	2,898,021	688,446	3,586,467	32,793
1929.....	3,588,626	752,623	4,341,249	36,750

### Section 8.—Conflits industriels.

Depuis sa création, c'est-à-dire en 1900, le ministère fédéral du Travail a colligé les statistiques des grèves et des lock-outs du Canada. Le tableau 12 indique le nombre de différends industriels, le nombre d'ouvriers affectés et le "temps perdu en jours de travail", pour chaque année, depuis 1901 jusqu'à 1930, ainsi que les totaux pour l'entière période. Les chiffres portés dans la colonne intitulée "temps perdu en jours de travail" dans les tableaux qui vont suivre, sont obtenus en multipliant le nombre de grévistes ou de victimes d'un lock-out par le nombre de jours de travail qu'a duré un conflit. Les tableaux qui vont suivre sont consacrés à cet objet ainsi qu'à une analyse détaillée pour 1929 et 1930.

Les statistiques rétroactives à 1901 ont été révisées, et des résumés de ces chiffres et des détails relatifs aux grèves durant 1930 ont été publiés dans la "Gazette du Travail" de février 1931, pp. 133-160.

**Conflits industriels en ces dernières années.**—Au cours de chacune des années 1926, 1927, 1928 et 1929 la perte de temps occasionnée par les grèves et contre-grèves a été moindre que dans chacune des années depuis 1916 et moindre que dans la plupart des années depuis 1901, date depuis laquelle on en tient un relevé. Ceci est dû à l'absence de conflits dans les charbonnages lesquels affectent généralement un grand nombre d'ouvriers pour des périodes relativement longues. En 1930, on constata 67 grèves et contre-grèves, comparativement à 90 en 1929, légèrement moins que les dernières années, mais le nombre d'employés affectés était 13,768 en 1930 et 12,946 en 1929, soit moins qu'en aucune autre année depuis 1915. Le tableau 12 relève les grèves et contre-grèves par année depuis 1901, le nombre de grévistes et les pertes de jours de travail. Ce tableau